



République Française

Département de l'Hérault

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	27 juin 2016	Séance du : 12 Juillet 2016
	Votes : 40	L'An Deux Mille Seize, et le douze juillet à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de BRIGNAC, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 32	Pour : 39	
Absents : 5	Contre : 0	
Représentés : 8	Abstention : 1	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc), M. Gérard VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés :

Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran)
M. Denis MALLET (Cabrières) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras)
M. Marc FAVIER (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet)
Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault)
M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) représenté par M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault)
Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault)
M. Olivier BRUN (Fontès) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan)
M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) représenté par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : Mme Berthe BARRE (Ceyras), Mme GREGOIRE Arielle (Clermont l'Hérault), M. Georges GASC (Paulhan), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Eric VIDAL (Villeneuve).

Objet : Agenda 21 – Réactualisation du plan d'action 2016 – 2020.

Monsieur JURQUET rappelle aux membres du Conseil communautaire que la démarche Agenda 21 est volontaire. Elle consiste, suite à un diagnostic partagé, à proposer des actions répondant aux enjeux du territoire. Elle se matérialise, à l'issue d'une vaste concertation par un plan d'action qui se réalise dans le temps et qui est régulièrement évalué et adapté.

Il précise que les actions retenues doivent répondre aux 5 engagements du développement durable : lutter contre le changement climatique ; préserver la biodiversité ; favoriser la cohésion sociale ; l'épanouissement humain ; la transition vers une économie circulaire.

A l'issue d'un travail mené entre 2008 et 2012, est né l'Agenda 21 du Clermontais pour la période 2012–2020. En 2013, il a été reconnu par l'Etat et labellisé Agenda 21 local France. La labellisation étant valable 3 ans, 2016 est l'année de demande de reconduction du label.

L'année 2015 a permis de faire le point sur l'état d'avancement du plan d'action et d'ouvrir une nouvelle concertation auprès des élus des 21 communes, des responsables de services, des partenaires institutionnels et associatifs.

Avec cette concertation, il s'agissait de :

- Mesurer le degré d'appropriation et d'intérêt pour la démarche Agenda 21,
- Recueillir avis, remarques, suggestions pour pouvoir mieux la mettre en œuvre ou pour l'améliorer,
- Donner la parole aux nouveaux élus, prendre en compte le contexte économique et social,
- Acter un projet de développement durable pour le Clermontais pour la période 2016 – 2020.

La méthode suivie a reposé sur :

- Des rencontres avec :
 - Les responsables de service (8)
 - Les binômes : Vice-présidents / Responsable de service (8)
 - Les partenaires institutionnels et les associations (18)
 - Les maires dans leur commune (21)
- Des réunions :
 - Commission Aménagement, environnement et développement durable (27 mai 2015, 27 octobre 2015 et 15 juin 2016),
 - Comité de pilotage (10 septembre 2015, 22 juin 2016).

L'objectif prioritaire a été de simplifier le plan d'action en sélectionnant les actions les plus pertinentes et réalisables financièrement pour répondre aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques du territoire, tout en tenant compte des recommandations du Ministère lors de l'attribution du label.

Le projet de nouveau plan d'action, joint en pièce annexe est ainsi construit de la façon suivante :

- Passage de 4 axes dans le plan initial à 3 axes. L'animation et le pilotage du projet ne sont plus considérés comme un axe. C'est la méthode adoptée pour la conduite de projet et qui repose sur 3 principes : une gouvernance concertée, mobiliser le territoire autour du développement durable, devenir une collectivité exemplaire.
- Passage de 17 à 10 objectifs stratégiques concernant : le logement ; les transports ; les espaces d'activités ; le cadre de vie ; les entreprises locales ; le tourisme ; l'agriculture ; l'emploi ; les activités socio culturelles, culturelles et sportives ; les services à la population.
- Passage de 37 actions à 30 actions concernant : la construction et la réhabilitation de logement ; un parc immobilier économe en énergie ; une meilleure utilisation de la voiture ; le réseau routier local ; les alternatives à la voiture ; les espaces agricoles ; la ressource en bois énergie ; la production d'énergie photovoltaïque ; les zones d'activités durables ; la valorisation des paysages et du patrimoine ; l'eau ; les déchets ; les commerces de centre ville ; l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire ; l'économie présentielle innovante ; l'offre foncière pour les entreprises ; la professionnalisation des acteurs touristiques ; les activités de pleine nature ; l'oeunotourisme ; les circuits courts de qualité ; la formation ; l'insertion ; les activités pour les plus jeunes ; le développement culturel ; l'offre de services aux citoyens ; la santé.
- Passage de 226 à une centaine d'opérations à définir ultérieurement.

Le document joint en annexe se veut le plus pédagogique possible. Il va du plus général au plus précis : vue d'ensemble de la structure de l'ancien et du nouveau plan, l'ossature du nouveau plan et le détail du nouveau plan.

Ce document, expurgé des actions réalisées ou jugées inadaptées à la situation ou au contexte actuel, reprend le plan d'action initial avec les actions en cours de réalisation ou non débutées, auxquelles se rajoutent les propositions issues de la concertation.

La légende des couleurs est la suivante :

- marron, vert, orange et bleu renvoient au plan d'actions initial,
- rouge : les contributions des Vice-présidents et chefs de service,
- violet italique : la concertation.

Ce projet de nouveau plan d'action a reçu un avis favorable de la commission Aménagement, environnement et développement durable élargie aux maires le 15 juin 2016 ainsi que du Comité de pilotage le 22 juin 2016.

Il appartient au Conseil communautaire d'acter ce projet de nouveau plan d'action et d'ouvrir la phase de rédaction des fiches actions, qui permettra de prioriser, chiffrer et fixer le calendrier de réalisation des actions. Le plan d'action complet sera ensuite présenté en commission et proposé à l'adoption du Conseil communautaire à l'automne.

Monsieur le Président soumet ce point au vote,

Le conseil communautaire, oui l'exposé de Monsieur JURQUET, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

ADOpte le plan d'action tel que présenté en annexe.

DECIDE d'ouvrir la phase de rédaction des fiches actions, qui permettra de prioriser, chiffrer et fixer le calendrier de réalisation des actions.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HÉRAULT' at the bottom, with a central emblem depicting a figure holding a staff and a sun.

Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20160719-2016-07-12-01-DE
Date de télétransmission : 19/07/2016
Date de réception préfecture : 19/07/2016